

CONDITIONS GENERALES AUX PROFESSIONNELS

Les présentes conditions générales s'appliquent aux relations contractuelles liant les professionnels (ci-après « le client ») et PROVELIS (ci-après « PROVELIS ») dans le cadre de la vente d'un ou plusieurs produits standards ou spécifiques. Elles s'appliquent à nos ventes aux clients établis en France et à l'étranger. Elles remplacent et annulent nos précédentes conditions générales portant une date d'édition antérieure et seront remplacées par toute édition postérieure des présentes conditions générales.

Le contrat est constitué par les présentes conditions générales, ainsi que par les conditions particulières figurant dans l'accusé de réception de commande ou le devis adressé par PROVELIS au client. Le client accepte que le contrat soit formé exclusivement de ces éléments, à l'exclusion de tout autre document, et notamment de conditions générales d'achat.

1 - LOI APPLICABLE – JURIDICTIONS COMPETENTES LANGUE DU CONTRAT

Le contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de tout autre droit national et des règles du droit français traitant des conflits entre lois nationales qui sont inapplicables.

Pour tout litige relatif à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du contrat, seuls les Tribunaux de SAINT ETIENNE seront compétents, même en cas d'intervention forcée ou de pluralité de défendeurs.

Le français est la langue officielle du contrat.

2 - CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

Les caractéristiques des produits figurant sur notre site Internet, dans nos documents commerciaux et publicitaires (catalogues, tarifs, fiches produits, publicités, etc) sont modifiables à tout moment et sans préavis, notamment en conséquence d'améliorations techniques ou esthétiques, de difficultés d'approvisionnement ou d'évolutions de la réglementation, ce que le client accepte en renonçant à former toute réclamation à ce titre. Seule la description des produits figurant dans nos confirmations de commande et devis nous est opposable.

PROVELIS peut interrompre à tout moment et sans préavis la commercialisation de ses produits.

3 - OUVERTURE DE COMPTE - COMMANDE - CONFIRMATION DE COMMANDE - DEVIS - PREUVE DU CONTRAT

PROVELIS ne fournit ses produits qu'aux clients ayant préalablement rempli un dossier d'ouverture de compte qui sera actualisé régulièrement selon une périodicité définie par PROVELIS. Ce dossier d'ouverture de compte doit comporter notamment l'identité précise et exacte du client, un extrait K BIS du client de moins de 3 mois, un R.I.B., un papier en tête, ainsi que les conditions générales de vente de PROVELIS acceptées sans réserves et signées par le client.

Ces conditions générales s'appliqueront à toutes les commandes ultérieures, sous réserve de leur actualisation par PROVELIS.

Toute commande ou acceptation de devis implique l'adhésion sans réserves du client aux conditions générales de vente.

4 - OFFRES ETUDES ET PROJETS

Nos devis sont valables 2 mois. Passé ce délai, ils peuvent être modifiés ou actualisés en fonction de l'évolution des conditions économiques et techniques. Nos prix s'entendent hors taxes en euros.

Dans tous les cas, il appartiendra à notre client de vérifier le contenu des offres, études ou projets qui lui seraient remis par notre société ou nos représentants et de s'assurer qu'ils répondent à ses besoins et conditions d'emploi envisagés. Toute modification de dimension et prestation d'une offre de prix transformée en commande sera chiffrée de nouveau pour acceptation.

5 – COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE

Il est rappelé que les produits sont exclusivement destinés aux professionnels du bâtiment.

Toutes les commandes devront être passées sur nos bons de commande signés et tamponnés ou des bons de commande à en-tête du client.

Toute commande passée à la suite d'une offre préalable de notre société ou d'un de nos agents, ne devient définitive qu'après notre acceptation officielle par un accusé de réception de commande sous 48 heures.

Tout changement apporté à notre confirmation de commande en qualité, quantité, dimensions, prix ou conditions de paiement devra être expressément accepté par nous pour être pris en considération et constituera donc une contre-offre.

6 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais indiqués sur notre accusé de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne pourront en aucun cas constituer de notre part un engagement ferme de livrer à date fixe.

Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de commande, ni indemnité, ni dommages et intérêts. Nous sommes également libres de nos engagements concernant les délais si le client n'a pas observé les dates de paiement convenues.

7 – EXPEDITION TRANSPORT

Nos produits sont vendus, sauf stipulation contraire, Franco, à l'exception des accessoires, des axes ou tabliers ainsi que les produits expédiés en urgence hors délai normal. Le port sera alors reporté sur facture. Les risques sont transférés à l'acheteur dès que le chargement est effectué. De ce fait, toutes les opérations de transport et manutentions sont à la charge, aux frais, aux risques et périls de notre client. Dans le cas d'expédition par camion, le chargement et le transport ont lieu sous la responsabilité exclusive du transporteur, selon le contrat de transport.

Les marchandises doivent être vérifiées dès réception en présence du livreur. En cas d'avarie ou de manquant, il est indispensable d'effectuer les deux opérations suivantes :

- 1 – inscrire les réserves précises sur le document de décharge.
- 2 – confirmer ces réserves dans les 3 jours par lettre recommandée au transporteur en les motivant (article L133-3 du code de commerce).

La marchandise vendue à disposition dans nos locaux sera conservée dans un délai de 10 jours ouvrables. En cas de dépassement, celle-ci sera expédiée et facturée aux conditions prévues.

8 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement figurent expressément sur notre accusé de réception de commande. Ils sont nets pour marchandises départ ou franco. Le paiement anticipé donne lieu à 0,5% d'escompte par mois d'avance sur le montant HT de la facture.

Les réclamations éventuelles concernant une fourniture quelconque ne dispensent pas l'acheteur de régler les factures à leurs échéances. Nous nous réservons le droit au cours d'une commande ou d'un marché, même sans qu'une échéance soit restée impayée, d'exiger des garanties de paiement et de bonnes exécutions des engagements et de résilier le solde du contrat si ces garanties ne sont pas fournies ou nous paraissent insuffisantes. Nos fournitures sont considérées comme traitées et payables à Saint-Etienne, sans dérogation à cette clause attributive de juridiction.

9 – RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément aux articles L441-3 et L441-6 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu au paiement par le client, à compter du jour suivant la date de règlement convenue, d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, PROVELIS pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

De plus, à titre de dommages et intérêts, une indemnité égale à 15% de la somme impayée sera appliquée ainsi que les frais judiciaires.

Le défaut de paiement pour quelle cause que ce soit de tout ou partie des marchandises qui nous sont commandées, nous autorise, si bon nous semble à arrêter les expéditions restant à faire et à considérer le solde du marché ou les marchés suivants comme résilié immédiatement et de plein droit sans indemnités pour le client, sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure ou formalité judiciaire, tous nos droits à dommages et intérêts restant réservés par nous.

10 – LIGNE DE CREDIT

Au moment de l'acceptation d'ouverture de compte, nous fixerons une ligne de crédit au vu des éléments fournis par le client et les organismes de renseignements commerciaux. Le montant de cette ligne de crédit est communiqué au client.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne de plein droit, sans préavis ni indemnités pour le client, le droit de résilier ou se suspendre tout ou partie du marché.

11 - RESERVE DE PROPRIETE

La propriété de nos articles ne sera transférée à l'acquéreur qu'à la date où celui-ci en aura intégralement payé le prix et ou ce prix aura été encaissé par PROVELIS.

En conséquence, en cas de non-paiement :

Dans la mesure où elles se retrouvent en nature en tout ou en partie dans les locaux de notre client, la revendication éventuelle des marchandises livrées pourra alors se faire par simple lettre recommandée avec accusé de réception au client, lettre qui sera suivie immédiatement, de notre part, d'exécution sans qu'il soit besoin d'aucun acte en justice.

En cas de transformation de nos articles, nous en deviendrons copropriétaires avec le transformateur qui devra être tenu informé par notre acquéreur, et avec qui nous partagerons le prix du produit transformé au prorata de la valeur de ses composants. Enfin, notre revendication pourra même porter sur le prix ou la partie du prix des marchandises qui n'a été ni payé, ni réglé en valeur, ni compensé en compte courant entre le débiteur et l'acheteur.

Au surplus, notre client deviendra seul gardien vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de nous-mêmes, de nos articles, dès leur remise au transporteur et bien qu'il n'en soit pas encore propriétaire. Notamment, il en assure seul l'entière responsabilité, et en cas de perte ou d'avarie pour quelle cause que ce soit, il devra en régler intégralement le prix convenu.

Enfin, pendant la durée d'application de la présente condition, le client devra incorporer dans sa police Responsabilité Civile et dans la Police Incendie, une assurance contre tous dommages matériels, immatériels ou corporels pouvant être causés par les articles dont il a la garde avec renoncement à recours de sa Compagnie contre notre Société et contre les risques d'incendie et d'explosion, à concurrence de la valeur des marchandises calculée au prix convenu. Il devra justifier de ces incorporations, prises à ses frais mais au profit de notre société, à la première requête du vendeur.

12 – GARANTIES

Après paiement complet :

Nos garanties sont limitées à l'échange pur et simple en nos dépôts ou par notre client des pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte pour main-d'œuvre, démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc. La garantie des produits porte sur le bon fonctionnement des ouvrages pendant une période de 2 ans, à condition que les conditions de mise en œuvre et d'utilisation aient été respectées.

Les coulisses, lames finales et coffres bénéficient en outre d'une garantie contre les défauts de coloration de 5 ans selon les directives du label Qualicoat.

Les tabliers en aluminium bénéficient d'une garantie de 5 ans (2 ans pour les lames thermiques) contre les défauts de coloration qui porte sur la permanence du coloris et l'uniformité de son vieillissement selon les termes des directives de label ECCA (European Coil Coating Association).

Les tabliers en PVC bénéficient d'une garantie de 5 ans contre les défauts de coloration qui portent sur la permanence du coloris et l'uniformité de son vieillissement suivant la norme NF.

La motorisation et les automatismes SOMFY de volets roulants (gamme PROVELIS) bénéficient d'une garantie de 7 ans. Les autres motorisations et automatismes (gammes NEOLIS et RENOSOLIS) bénéficient d'une garantie de 5 ans (moteurs, batteries, panneaux solaires). Les automatismes de portes de garage SOMFY bénéficient d'une garantie de 5 ans.

Produits B.S.O. garantie 2 ans : pièces, motorisation.

Pergola garantie 2 ans.

Produits moustiquaires, garantie 12 mois, pièces toiles exceptées. Sont

exclus les défauts dus :

A un stockage défectueux,

A une manipulation incorrecte avant ou après montage, A

une pose non conforme aux règles de l'art,

Au non respect de nos conseils de poses (notices, etc.),

A des coups ou rayures survenant après la mise en place et pendant la durée du chantier, A

un manque notoire d'entretien.

Pour être recevable, toute réclamation fondée pour non-conformité, doit être impérativement formulée par lettre recommandée avec A.R. au plus tard dans les 8 jours de la livraison.

Sont exclus des garanties : Les volets hors normes fabriqués à la demande du client.

13 – DONNEES PERSONNELLES

PROVELIS et le client s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent en matière de protection des données personnelles dans le cadre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi Informatique et Libertés, dans sa version en vigueur et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles « RGPD » UE n° 2016/679 du 27 avril 2016. Chacun est responsable de ses propres traitements de données personnelles, et ce, conformément au droit applicable. Les données personnelles recueillies par PROVELIS, au titre du contrat et de son exécution, sont conservées selon les durées légalement prescrites. Les données sont destinées à PROVELIS, ses prestataires, et aux personnes habilitées à recevoir ces données. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression des données les concernant en écrivant à PROVELIS, de réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles, la politique de confidentialité de PROVELIS est disponible sur www.provelis.com.